

Mandataire :

REDUCIO
5 RUE DU TALUS
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

Expédié à :

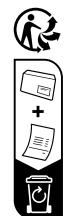
Adresse de règlement:

EBRA MEDIAS ALSACE
TSA 80408
67001 STRASBOURG CEDEX

03038
42927

LILLY FRANCE
2 RUE DU COLONEL LILLY
67640 FEGERSHEIM

A.P.E: 7312Z N°TVA: FR42850354390
IBAN : FR761189900100002016790137 BIC : CMCIFR2A
BECM STRASBOURG ENTREPRI



Votre Interlocuteur

MME Tania SCHUTZ

TANIA.SCHUTZ@ebra.fr

Votre N° client : 1053403

Cette facture doit être réglée par votre mandataire avant le 01/01/2025. Passé ce délai, nous nous adresserons directement à vous pour le règlement de la facture.

FACTURE N° PUB24230023194 du 02/12/2024 (PUB241200011)

Désignation	Qte	Montant tarif		TVA
Commande 014455852 - N° ZB-702705 Ordre 437276400 ADN Marché Conclu - Pages int.EMPLOI MCL67 CONDUCTEURS DE LIGNE DECEMBRE 2024 Module emploi DNA Marché Conclu 67 le 01-12-2024 ADN Quadrichromie Remise Chiffre d'Affaires Remise Marché Conclu 20-29 parutions Remise 360	4 col X H140	1 790,00		20,00 %
Total hors taxes commande 014455852			0,00	
			-174,53	
			-447,50	
			-105,12	
			1 062,85	
Total hors taxes facture			1 062,85 EUR	

Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
1 062,85	20,00 %	212,57	1 275,42 EUR

NET A PAYER
1 275,42 EUR

Net à payer de 1 275,42 EUR, payable le 01/01/2025, net et sans escompte, par virement sur le compte : 11899 00100 00020167901 37 EBRA MEDIAS ALSACE 67001 STRASBOURG CEDEX, en joignant le coupon à votre règlement. En cas de règlement par virement, merci de rappeler le numéro de compte client 1053403 et le numéro de la facture PUB24230023194.

Conformément à l'article L.441-10 du code de commerce applicable aux ventes entre professionnels, des pénalités de retard sont dues à défaut de paiement de facture à son échéance. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros est due de plein droit en cas de retard de paiement de la part d'un client professionnel, sans préjudice de toute indemnisation complémentaire.

